L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS

Quarante-sixième année. — N° 333. EDITION DU MATIN VENDREDI 29 NOVEMBRE 1901.

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Carnot, 5. — A Mouscron, chez M. Henri Lanoux, rue de la Station. — A Paris et à Bruxelles, dans les agences de publicité. — Le *Journal de Roubaix* est en vente dans les principaux Kiosques et Bibliothèques de Paris.

LA RÉHABILITATION DES FAILLIS

La proposition de loi que M. Bérenger a défendue au Sénat, et qui a été en partie adoptée, tend à faciliter aux faillis la conquête des différents droits dont ils sont déchus sous la législation actuelle. Elle réclame la réhabilitation pour le failli qui, ayant obtenu son concordat, aura payé intégralement le dividende promis dans les cinq années qui suivent le jugement de déclaration de faillite. Elle la réclame de même pour celui qui, après dix années et dans les mêmes conditions, sera reconnu excusable par un jugement justifiant qu'il s'est acquitté dans toute la mesure possible, et qu'il est hors d'état de se libérer entièrement.

On ne saurait méconnaître les sentiments élevés qui inspirent l'auteur de la proposition de loi. Mais, tout en y rendant un légitime hommage, on peut se demander s'ils ne l'engagent pas à aller trop loin dans la voie de l'indulgence. On a fait remarquer, au Sénat même, que l'ancienne loi sur les faillites, rigoureuse à l'excès, a été fort atténuée par la loi de 1889 sur la liquidation judiciaire, aussi modérée que le permettent les intérêts du commerce et les exigences du crédit. A force de s'occuper des débiteurs malheureux, on finit par négliger les créanciers qui, eux aussi, ont quelque droit à la sollicitude du législateur.

Les faillis ne sont pas toujours les victimes des événements qui les ont ruinés, et il ne faut pas perdre de vue qu'aujourd'hui la faillite elle-même n'intervient que si la liquidation judiciaire n'a pu être accordée. Si donc la loi veut se montrer clémente, elle doit procéder avec mesure.

Aussi le Sénat a-t-il fait quelques réserves sur la proposition de loi de M. Bérenger. Il a adopté le premier paragraphe de l'article 605 du Code de commerce, relatif à la réhabilitation possible du failli concordataire après cinq ans; il a également adopté le second, relatif à la réhabilitation du failli qui a obtenu remise entière de ses dettes par ses créanciers ou leur consentement unanime.

Mais il a repoussé le troisième qui accordait la réhabilitation même dans le cas où le failli ne pouvant se libérer était reconnu excusable. Il a adopté, en outre, des amendements qui autorisent les créanciers à faire opposition à la réhabilitation par simple acte au greffe, et à interjeter appel.

Ainsi transformée, la loi s'inspire dans son ensemble des intentions clémentes de M. Bérenger. Elle permettra aux faillis d'être réhabilités dans certaines conditions; mais elle évite de leur créer des avantages trop faciles aux dépens des créanciers.

INFORMATIONS

L'ASSISTANCE OBLIGATOIRE

Paris, 27 novembre. — La commission d'assurance et de prévoyance sociales de la Chambre a entendu le président du Conseil sur les propositions de loi relatives à l'assistance obligatoire des vieillards, des incurables et des infirmes.

Le président du Conseil a déclaré qu'il était d'accord avec la commission sur les lignes générales de la proposition. Il a formulé une seule réserve sur l'article 19, qui donne au conseil général le droit de se mouvoir, en certaines limites fixées par la loi, pour déterminer le minimum et le maximum de l'allocation à servir par les communes aux assistés.

La commission a décidé d'entendre le ministre des finances et de demander ensuite la mise à l'ordre du jour de cette proposition avant la reprise de la discussion de la loi des retraites.

LE MARIAGE DES OFFICIERS

On annonce que le ministre de la guerre songe à faciliter le mariage des officiers en leur permettant de le faire sans même prévenir leurs supérieurs hiérarchiques, qui, actuellement, doivent faire une enquête sur l'honorabilité de la fiancée.

C'est au moment de la discussion du budget de la guerre, qu'un projet de loi en ce sens sera déposé par un député de la majorité, d'accord avec le ministre de la guerre.

LA CENSURE

Paris, 27 novembre. — Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Antoine a eu hier une entrevue avec les censeurs. Ils lui ont déclaré que la pièce de M. Bergerat, *Le capitaine Blomet*, contenait deux répliques, qui pouvaient prêter à une interprétation pornographique. M. Bergerat a refusé de modifier son texte. Aussi, la répétition générale qui devait avoir lieu aujourd'hui est-elle renvoyée à quelques jours.

A L'INSTITUT CATHOLIQUE

Paris, 27 novembre. — La séance solennelle de rentrée de l'Institut catholique de Paris a eu lieu aujourd'hui à trois heures, dans la grande salle, rue de Vaugirard, 74, en présence de NN. SS. les archevêques et évêques fondateurs.

UN SCANDALE AU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS

L'*Echo de Paris* parle d'un scandale possible qui éclaterait au Palais. Il s'agirait de plusieurs jeunes avocats qui se seraient entendus avec certaines personnes pour se faire rabattre des clients qu'ils allaient chercher jusque dans les prisons. Une enquête a été faite à la suite de laquelle le Conseil de l'Ordre serait sur le point de prononcer des peines disciplinaires contre un certain nombre d'avocats.

CONGRÈS DU SYNDICAT NATIONAL DES VINS, SPIRITUEUX ET LIQUEURS

Paris, 27 novembre. — Le congrès du syndicat national du commerce en gros des vins, spiritueux et liqueurs de France, s'est ouvert hier.

Cent-dix neuf délégués, représentant les principaux centres de France et d'Algérie, assistent au congrès.

Les deux séances tenues hier ont été consacrées à la réception des délégués; au rapport de M. Maudei, sur les travaux de la commission exécutive; à la nomination de commissions pour l'étude de la question de vente dans les gares et de la vente directe des propriétaires.

La séance de mercredi matin était présidée par M. Sterne, de Nancy, assisté de MM. Jaunaud, de Condom; Duhosc, de Bordeaux; Denosmaison, de Rouen; Dumas, de Lyon; Limage, de La Rochelle; Hartman, de Paris. Elle a été entièrement consacrée à une conférence de M. Henri Turpin, de Rouen, président de Syndicat national.

AU REICHSTAG

Berlin, 27 novembre. — La rentrée du Reichstag allemand a eu lieu hier soir. Tous les membres de cette assemblée étaient présents. — Le président a fait l'éloge de l'impératrice Frédéric. Cet éloge a été écouté debout, même par les socialistes.

DIVORCE SENSATIONNEL

Vienne, 27 novembre. — On raconte ici que le roi Alexandre de Serbie aurait l'intention de divorcer avec la reine Draga, afin d'épouser sa plus jeune sœur, Hélène Luedjevitza, qui vit déjà dans le palais et est la compagne habituelle du roi dans ses promenades et dans ses jeux.

TERRIBLE EXPLOSION DE CHAUDIÈRE

Détroit de Michigan, 27 novembre. — On a constaté jusqu'à présent la mort de 24 victimes de l'explosion de chaudière. Quelques victimes n'ont pas encore été retrouvées.

LA PREMIÈRE GRÈVE EN ÉGYPTE

Une dépêche du Caire annonce que tous les ouvriers tailleurs européens ou non, viennent de suspendre le travail. Ils réclament une augmentation de salaire et ont organisé une manifestation à laquelle ont pris part d'autres corporations. La grève a produit une sensation d'autant plus grande que c'est la première en Egypte.

CHOSES & AUTRES

Dans le compartiment de chemin de fer, où le docteur S... a pris place, deux femmes bavardent depuis deux heures à en perdre haleine.

Le docteur somnole doucement.

— Pardon, monsieur, dit à la fin une des femmes, notre conversation vous gêne peut-être ?

— Pas du tout, madame, répond S.... avec un sourire de satisfaction, je suis marié !

—×—

Monsieur est fâché, madame boude.

Mais monsieur a envie de faire la paix.

— Voyons, ma chérie, si je me suis servi d'expressions blessantes, je les retire, là !

— Oui, oui, tu les retires... pour t'en servir de nouveau une autre fois.

—×—

La femme de X... est entêtée comme une mule.

Le mari s'en plaint :

— Oh ! mon Dieu ! s'écrie-t-il souvent, que ma moitié est donc entière !

LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Jugements intéressants

Paris, 27 novembre. — La quatrième Chambre du Tribunal a rendu aujourd'hui deux jugements assez intéressants en matière d'accidents du travail.

Dans une première affaire, il s'agissait de savoir si la revision des indemnités prévue dans l'article 19 de la loi de 1898 peut être accueillie, lorsque l'infirmité temporaire est devenue permanente, et que d'ailleurs, l'indemnité primitivement accordée, consiste en une somme et non en une rente.

Une dame Depoix, journalière, avait obtenu de la Chambre des vacations un jugement lui accordant, pour une blessure au doigt, l'indemnité afférente aux incapacités temporaires. Elle ne fit pas appel.

Depuis, l'infirmité étant devenue permanente, Mme Depoix a assigné son patron en révision : et réclama une rente. Le Tribunal lui a donné gain de cause.

Dans l'autre affaire, la question se posait de savoir si la Société des ateliers des jeunes aveugles, qui est un établissement de charité, mais qui, en même temps, exerce diverses industries, notamment celle de la fabrication de la sparterie, devait tomber sous le coup de la loi de 1898.

Un contremaître des ateliers, blessé à l'œil, dans son travail, soutenait l'affirmative et la Société la négative. Le Tribunal a décidé dans le sens de la prétention du contremaître, que la Société était établissement industriel, et, comme tel, responsable des accidents de travail dans les termes de la loi de 1898.

ACTUALITÉ

— Mais ce ne sont pas des mineurs, ceux-ci ?...
— Non... Ce sont les « Meneurs »... Le jour où ils se mettront en grève, le problème social pourra être résolu !

LE RAPPORT DU GÉNÉRAL VOYRON

Une ancienne déclaration de Mgr Favier

Le « Figaro » reproduit fort à propos une déclaration de Mgr Favier, publiée déjà par ce journal le 9 janvier 1901, alors que des feuilles sectaires avaient déjà accusé les missionnaires d'avoir organisé le pillage :

« Lorsque les troupes alliées entrèrent à Pékin, la ville était déserte. Tous les habitants avaient fui. Nos chrétiens souffraient horriblement de la faim. La preuve en est dans ce fait que, sur les quatre cents personnes enterrées par nous, au cours du siège, dans ces jardins du Pei-Tang, cinquante à peine ont été tuées par les balles des boxers, trois cent cinquante sont mortes d'inanition.

» Fallait-il donc nous laisser tous mourir aussi, quand nous ne pouvions pas acheter, faute de vendeurs, les vivres dont nous avions le plus pressant besoin ?

» Je n'ai pas pensé que nous dussions être bêtes à ce point, et j'ai demandé au ministre de France l'autorisation de faire, dans les magasins désertés, les provisions nécessaires de nourriture, de vêtements, de chauffage, etc., pour les victimes du siège, étant bien entendu que tout ce que nous prendrions ainsi dans les magasins de l'Etat serait défalqué en temps utile de l'indemnité qui nous est due, et que nous indemniserions nous-mêmes, le plus tôt possible, les particuliers de tout ce qui aurait été pris chez eux.

» Quoi de plus raisonnable ? je vous le demande. M. Plichon n'en a pas jugé autrement que moi-même, et je ne suppose pas qu'aucun homme de bonne foi en puisse juger différemment. Nous n'avons violé aucune règle de justice, ni de charité. Si des abus ont été commis, c'est tout à fait contre mon gré et contre mes ordres. Pour en être convaincu, il suffit de dire les instructions que j'ai données à cet égard à mes chrétiens. Ces instructions, qu'un grand nombre de journaux ont d'ailleurs reproduites, je les ai fait lire au prône et je les ai fait afficher à l'intérieur et à l'extérieur de la cathédrale de Pékin. »

Interrogée par un de nos confrères, Mme Kieffer, supérieure des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, a déclaré qu'elle n'avait jamais entendu parler de chèques quelconques, et a déclaré catégoriquement qu'il n'en avait été payé aucun.

Interviews de M. Pichon

L'« Echo de Paris » a interviewé M. Pichon au sujet des faits relatés par le rapport du général Voyron.

M. Pichon déclara qu'il ne connaissait pas ce rapport qui ne lui fut jamais soumis. Il ajouta qu'il n'avait jamais approuvé les événements qui se passèrent après le siège au palais du prince Li. C'est de ce palais que fut bombardé le Pei-Tang où étaient réfugiés des chrétiens indigènes.

Il ne faut donc pas s'étonner que le lendemain de l'entrée des troupes du général Frey, les indigènes, rendus fous par les privations, de colère se soient rués sur le palais du prince Li et l'aient pillé.

Dans cette affaire, il n'y eut que deux missionnaires dont l'attitude fut justement réprimandée. Plus tard, l'évêque de Pékin, selon ce qu'il avait promis dès le premier jour, opéra la déduction de ce qui fut pillé.

M. Pichon ajouta qu'il s'était passé des incidents très regrettables parmi toutes les nations représentées. Il confirma, entre autre choses, que de la fin août 1900 jusqu'à la fin décembre, la légation anglaise vendit publiquement aux enchères, au bénéfice de l'armée anglaise, le produit des pillages et des vols des troupes indiennes.

M. Pichon apprit également que les missionnaires protestants américains s'étaient emparés d'un palais et s'y étaient livrés à un pillage en règle.

Plusieurs journaux reproduisent des informations de source anglaise ou américaine, déjà publiées il y a quelques mois, relatives aux actes de pillage commis à Pékin à la suite de la délivrance des légations. D'après ces informations, « trois dames » appartenant au personnel des légations se seraient, aussitôt après l'entrée des troupes alliées dans la ville, dirigées sur un magasin chinois encombré de bibelots et l'auraient dévalisé. D'autre part, des ventes auraient été organisées chaque après-midi dans les légations pour la mise aux enchères des objets pillés, et le soir de petites « excursions » auraient été fréquemment organisées pour aller « piller » dans les environs.

M. Pichon, interviewé, à ce sujet, par un rédacteur du *Temps*, a répondu :

Il est absolument faux qu'aucune dame appartenant au personnel des légations ait commis les actes mentionnés dans les informations que vous me signalez. J'ai à peine besoin de faire observer qu'aucun des informateurs dont on invoque les noms et le témoignage ne se trouvait alors à Pékin et qu'il n'ont pu que recueillir par la suite des racontars de pure invention. Ce qui est vrai, c'est que deux étrangères, ne touchant à aucun titre au personnel des représentants des puissances, ont, après l'entrée des troupes alliées, participé à des actes de pillage. En ce qui nous concerne, je m'en suis préoccupé à ce point que, lorsque les convois de départ des assiégés furent organisés, j'ai donné l'ordre d'ouvrir toutes les malles et colis de mes nationaux afin de vérifier s'ils renfermaient des lingots d'or ou d'argent ou des objets provenant des pillages qui avaient eu lieu dans le premier mouvement d'effervescence et d'exaltation qui avait suivi la fin de nos souffrances. Et cet ordre a été rigoureusement exécuté. J'ajoute que nous sommes les seuls à avoir pris une mesure de ce genre et qu'il est extraordinaire que, suivant la malheureuse habitude dénoncée si éloquemment par M. Waldeck-Rousseau à la tribune, nous soyons aujourd'hui les seuls à nous accuser devant le monde des faits qui sont pour la plupart à la charge d'autres que nous.

Quant aux ventes aux enchères, dont il est question dans les informations anglaises et américaines, elles n'ont eu lieu absolument que dans « une seule » légation, et c'est précisément une de celles qui intéressent spécialement les auteurs de ces informations. Ces ventes se sont prolongées pendant trois mois chaque jour, de trois heures et demie environ jusqu'au coucher du soleil. Elles ont eu lieu sous la direction d'officiers de l'armée relevant de ladite légation et avec le concours d'un de ses employés civils. Dans aucun autre domicile des représentants des puissances, il ne s'est produit une mise en vente quelconque d'objets prélevés sur les Chinois.

Vous pouvez affirmer, ajoute notre ancien ministre en Chine, que, parmi les abus qui ont été la conséquence inévitable de la prise de Pékin, après la tentative d'assassinat dirigée pendant deux mois par le gouvernement chinois contre la population étrangère, ceux qui sont imputables à des Français ne représentent qu'une part infinitésimale et, on peut le dire, sans importance par rapport à l'ensemble auquel fait allusion sans doute le rapport du général Voyron. Et je connais assez le commandant en chef de notre corps expéditionnaire, le général dont la conduite a été si digne, si ferme et si correcte, pour savoir à quel point il doit être surpris de l'interprétation donnée par certains journaux aux constatations qui a été amené à formuler dans un document confidentiel.

Les indiscrétions

Le chef d'état-major général de la marine poursuit son enquête au sujet de la divulgation d'une partie du rapport du général Voyron.

Dès à présent, dit la *Vérité*, on considère que l'information donnée par quelques-uns de nos confrères et présentant un officier du cabinet, fils d'un parlementaire, comme l'auteur de cette indiscrétion, est inexacte.

Ce démenti vise M. le lieutenant Bernard, des chasseurs à pied, fils du sénateur du Doubs.

L'AFFAIRE HENRY-REINACH

Un incident

Paris, 27 novembre. — Le procès en 200.000 fr. de dommages-intérêts intenté par Mme Henry, à M. Joseph Reinach et au *Siècle*, a été appelé aujourd'hui, devant la 1re Chambre du Tribunal civil, présidée par M. Ditte.

Cet appel a donné lieu à un incident inattendu. Me Labori qui devait parler, on le sait, pour M. Reinach, tandis que Mes Saint-Auban et Chenu doivent plaider pour Me Henry, et Me Gaston Lévy-Salles pour le *Siècle*, s'est avancé à la barre et a prononcé les paroles suivantes :

M. le Président, je prie le Tribunal de me permettre une observation. Je ne suis plus chargé de cette affaire et je me présente pour en assurer la remise. Pour des raisons qui lui sont personnelles et qui ne se rattachent ni à son affaire ni à aucune des affaires qui lui sont ou lui ont été connexes, M. Joseph Reinach m'a demandé de lui faire remettre ses dossiers.

Dans ces conditions, je crois devoir faire connaître au Tribunal à la fois que je ne suis plus chargé de l'affaire Henry, et que c'est sur l'initiative de M. Joseph Reinach et non pas sur la mienne que je cesse d'être son avocat. Je me suis donc présenté pour assurer la remise de l'affaire.

En présence de ces observations, M. le président Ditte a renvoyé l'affaire à quinzaine.

C'est Me Maurice Lailler qui plaidera pour M. Joseph Reinach.

LES MINEURS

DANS LE NORD

Hénin-Liétard, 27 novembre. — Les délégués de la section syndicale d'Hénin-Liétard se sont réunis, mardi soir, et ont voté un ordre du jour blâmant la conduite des agitateurs, ces individus mal intentionnés qui, pour des haines et des vengeances personnelles, n'ont pas craint de jeter plusieurs milliers de familles dans le plus grand des précipices, en organisant une grève partielle au grand détriment de la grève générale des mineurs.

A SAINT-ÉTIENNE

Saint-Etienne, 27 novembre. — La campagne antimilitariste continue. Le journal le *Drapeau Rouge* publie un appel invitant les soldats à lever la crosse en présence des grévistes. Cet appel est conçu dans les termes les plus violents et se termine ainsi : « Patrons et Gouvernants ne comptez plus sur les soldats ».

LA RÉVOLUTION COLOMBIENNE

New-York, le 27 novembre. — On télégraphie de Colon :

Un train venant de Panama rapporte que le docteur Alban, avec 300 soldats du gouvernement, a passé la rivière à Barbacos, et a poursuivi sa route. Il est actuellement à Tavernilla, où il se repose. Les libéraux continuent à battre en retraite, ils disent qu'ils n'ont plus de munitions.

Les passagers du train affirment que les conservateurs ont eu au moins 100 tués ou blessés dans l'engagement qui a eu lieu hier au pont de Barbacos, et que les pertes des libéraux ont été insignifiantes. Ceux-ci approchent de la gare de Gatun. On s'attend à une action décisive, ce soir ou demain, à 1 mille de Colon.

New-York, le 27 novembre. — Le *New-York Herald* publie la dépêche suivante de Bogota, le 27 :

La Colombie a déclaré officiellement la rupture des relations diplomatiques avec le Venezuela. La légation colombienne a quitté Caracas.

La Guerre au Transvaal

Dépêches de lord Kitchener

Lord Kitchener a télégraphié mardi soir, au War-Office, les deux dépêches suivantes ; la première, concerne les opérations des diverses colonnes :

Prétoria, 25 novembre. — Les colonnes anglaises annoncent depuis le 18 novembre les pertes suivantes causées aux Boers : 25 tués, 19 blessés, 250 prisonniers, 5 soumissions, 223 fusils, 14.100 cartouches, 98 chariots, 590 chevaux, 4.600 têtes de bétail.

Ces chiffres, qui se rapportent à la semaine écoulée, comprennent les pertes déjà annoncées par dépêches séparées, mais ne comprennent pas celles causées dans la région d'Ermelo par les colonnes de Bruce Hamilton, dont le rapport n'est pas encore arrivé.

Les colonnes Dawkins et Colenbrander font des opérations combinées contre Badenhorst dans le nord. Lord Methuen et le colonel Kekevitch opèrent dans la région de Klerksdorp.

Le général Kundle a envoyé des colonnes traverser Witzithoek. Ces colonnes ont rencontré de l'opposition. Les colonnes d'Elliott, parties de Harrismith, se portent vers l'Ouest.

Les colonnes du Sud-Est pourchassent le commando de Prand, qui est considérablement réduit. Maud, avec environ 80 hommes, a passé au Sud de l'Orange, à Zandspruit.

La colonne Munro a eu vendredi, entre Barkly-East et Rhodes, un engagement avec Myburg, auquel elle a infligé des pertes en hommes et chevaux.

La colonne Scobel, qui est à la poursuite du commando Fouché entre Dordrecht et Clifford, a pris à ce dernier 5 hommes et 60 chevaux. Les colonnes anglaises du Sud-Ouest refoulent graduellement les Boers vers le Nord.

KITCHENER.

Prétoria, 25 novembre. — La construction des lignes de blockaus se poursuit avec succès dans l'Orange et le Transvaal, et assure graduellement aux Anglais la domination effective sur ces parties du territoire. La nouvelle ligne de blockhaus, partant de Kroonstad, se dirige vers l'est. — KITCHENER.

Dans la colonie du Cap

Le *Rappel* publie la dépêche suivante, que nous reproduisons sous réserves :

Capetown, 26 novembre. — Une grande bataille, dont le télégraphe officiel ne fait aucune mention, a eu lieu dans les environs de Molteno, au Nord de la colonie du Cap.

Les rapports sur l'issue de ce combat sont assez contradictoires. Ce qu'on sait d'une manière certaine, c'est que beaucoup d'officiers anglais ont été mis hors de combat.

Parmi les tués on cite le capitaine Blandy.

L'Agence Reuter reçoit, d'autre part, un télégramme disant que le général sir Jan Hamilton a débarqué mardi matin.

L'INCENDIE DE LA RUE DU PAYS A ROUBAIX

SOUSCRIPTION

pour les familles des victimes

(DIX-HUITIÈME LISTE)

Vandamme, ramonneur au Blanc-Seau	1 »
Mme O... et sa nièce	0 20
Quête faite par un pompier de Mont-à-Leux, à la Société de Tir Club Nouveau Siècle, chez Henri Demynck, au Touquet	6 »
Quête faite au cours du banquet de la Ste-Cécile de la Musique Municipale, à Roncq	15 50
A. B. D. G.	20 »
Le Conseil d'administration, la commission de contrôle, et le personnel de la Prévoyante des Rentreurs, à Croix	8 50
Louis D...	0 20
Collecte faite entre les « piroteux » de chez Duquennoy	2 »
J. C.	5 »
E. Dolbar et Cie	20 »
Les employés de la maison E. Delbar et Cie	15 50
Un groupe d'ouvriers et d'ouvrières de la maison E. Delbar et Cie	9 20
Emile Picavet, Flers-Breucq	1 »
Fernand B..., Flers-Breucq	0 20
Blanche T...	0 10
Zélia D...	0 10
Elise J...	0 10
Angèle G...	0 10
Julien B...	0 05
Alfred et L... du Blanc-Seau	0 10
Total de la 18e liste	104 85
Listes précédentes	18.844 40
Total général	18.949 25

—×—

La souscription sera close vendredi matin.

—×—

De son côté, M. le capitaine commandant des sapeurs-pompiers de Roubaix, a reçu des nouvelles sommes suivantes, dont il nous communique la liste :

MM. le commandant des pompiers, à Neuville-en-Ferrain	30 »
Les pompiers de l'usine de MM. Boutemy frères, à Lannoy	100 »
L'association de l'école, rue Montaigne, à Roubaix	17 85
Le commandant des pompiers de Douai	50 »
Alexandre fils, directeur du théâtre municipal de Tourcoing	53 10

FEUILLETON DU 29 NOVEMBRE 1901 — N° 117

La Mendiante de St-Sulpice

PAR XAVIER DE MONTEPIN

sœurs jumelles

Il en avait assez fait, ce brigand-là, pour qu'on le colle au mur comme il y a collé tant d'autres qui valaient mieux que lui ! Un gredin, un capitaine de fédérés qui me doit encore vingt-six sous de chandelle, quinze sous de saucisson à l'ail et trente-cinq sous de pain ! — Un va-nu-pieds, qui nous devait trois termes de sa chambre et que le *proprio* a flanqué à la porte !... — Il voulait nous faire fusiller le gueux, pour payer d'un coup toutes ses dettes, mais, s'il y a une justice quelque part, c'est lui qu'on aura *flanqué !...*

La portière dut s'arrêter faute d'haleine.

Raymond l'avait écouté, sans sourciller, comprenant bien qu'il serait impossible d'arrêter le torrent débordant de ses paroles.

Il profita de ce moment de silence forcé pour lui dire :

— Je viens, madame, auprès de vous, de la part de M. le premier vicaire de Saint-Ambroise...

Les yeux et la bouche de la concierge s'arrondirent instantanément.

— Hein ? — fit-elle avec stupeur. — Vous dites ?...

— Je dis, madame, — répliqua-t-il, — que je suis chargé par M. l'abbé d'Arcynes de venir prendre auprès de vous des renseignements sur Servais Duplat.

— Fallait donc m'expliquer ça tout de suite, mon digne monsieur, au lieu de me laisser me tourner les sangs et me faire de la bile...

— Vous ne m'en avez pas donné le temps...

— C'est vrai que je suis un peu vive... c'est plus fort que moi !... — Alors vous venez de la part de M. le premier vicaire...

— Oui, madame...

— Quel homme, M. l'abb'd'Arcynes !... — Ah ! il est connu et aimé dans le quartier ! Une crème !... une vraie crème ! et si charitable !... — Il veut des renseignements sur Servais Duplat !... — Eh ! bien, mais il me semble que je viens de vous en donner tout à l'heure, et même que je vous ai fait bonne mesure !...

— Oh ! nous connaissons le personnage... Nous savons ce qu'il vaut, mais ce n'est pas sa moralité qui nous intéresse en ce moment...

— Qu'est-ce que vous voulez, alors ?

— Savoir s'il habite toujours cette maison...

— Je viens de vous dire qu'on l'avait flanqué à la porte...

— A quelle époque ?...

— Un mois ou six semaines avant l'entrée des pantalons rouges dans Paris... au terme d'avril...

— Vous ne savez pas où il est allé se loger en sortant d'ici ?...

— Que si, que je le sais !

— Voulez-vous avoir l'obligeance de me donner l'adresse de son nouveau domicile ?...

— C'était rue Saint-Maur... Mais pour sûr vous ne le trouverez pas là...

— Pourquoi, s'il est vivant encore ?

— Parce que la maison qu'il habitait a été incendiée, et je donnerais bien dix sous de ma poche pour être sûre qu'il a été rôti dans l'incendie !...

— Parlez-vous du numéro 56 de la rue Saint-Maur ?

— Tout juste !

— Et, depuis l'entrée des troupes de Versailles à Paris, vous n'avez pas revu Servais Duplat !

— Non !... Heureusement pour lui, le chenapan !

— J'aurais eu vite fait d'appeler deux sergots et de le faire coffrer !...

Evidemment, il n'avait rien de plus à tirer de cette femme.

Schloss la remercia et s'éloigna fort désappointé.

Où trouver, maintenant, les traces de l'homme qu'il cherchait ?

A qui s'adresser ?

De quel côté diriger les recherches ?

La présence de l'ex-capitaine de fédérés dans la chambre de Jeanne s'expliquait désormais de la façon la plus naturelle, ainsi que l'enlèvement des deux petites filles.

Voyant la maison en feu, Servais Duplat avait voulu sauver les enfants de la pauvre femme qu'il connaissait sans doute, mais, après avoir obéi à ce bon mouvement, où avait-il porté les jumelles ?... Pourquoi ne les avait-il pas déclarées ?...

Servais existait-il encore ?

N'était-il pas tombé sous les balles des Versaillais, ainsi que l'espérait la concierge de la rue du Chemin-Vert ?

Tout en se posant ces question, Schloss venait d'atteindre le coin de la rue Saint-Maur.

Une pensée lui traversa l'esprit.

S'il interrogeait le marchand de vins chez lequel, la veille, il avait pris des renseignements sur Jeanne Rivat et qui affirmait connaître tous les locataires de la maison incendiée ? — Peut-être pourrait-il lui donner quelques indications au sujet de Duplat.

Le Lorrain n'hésita point et se dirigea vers la boutique du débitant.

Cette fois elle était pleine de monde, et le patron fort occupé à servir ses clients.

Schloss se fit verser un petit verre de kirsch et attendit que le marchand, un peu moins affairé, eût le temps de lui répondre.

Du premier coup d'œil, le brave homme avait reconnu son visiteur de la veille.

— Auriez-vous encore besoin de renseignements, monsieur ? — lui demanda-t-il en s'approchant de lui.

— Oui, monsieur, si c'est un effet de votre obligeance, mais quand vous aurez le temps. Rien ne presse...

— Mes consommateurs sont servis, je puis vous répondre tout de suite...

— N'avez-vous pas connu, dans la maison incendiée pendant la Commune, un certain Servais Duplat ?...

Le marchand de vin fit une grimace qu'il ne chercha point à dissimuler.

— Oui, — répondit-il, — je l'ai connu, malheureusement pour moi... — C'était un capitaine de fédérés qui m'a réquisitionné pour au moins deux cents francs de vin et d'eau-de-vie... — Ah ! le sale gredin ! quelle vadrouille !

Décidément, Duplat ne jouissait des sympathies de personne...

Il avait volé tout le monde !

— Vous ne savez pas ce que cet homme est devenu ? — reprit Raymond Schloss.

— Non, ma foi, mais je suppose qu'il aura été fusillé, comme il le méritait cent fois pour une...

— Fusillé ?...

— C'était bien le moins après la vie qu'il avait menée dans le quartier... — Il terrorisait tout le monde ! Pour un *oui*, pour un *non* il parlait de vous *mettre au mur*. — On aura fait justice en l'y mettant lui-même...

— Oui, mais ce n'est qu'une supposition... — Vous n'avez aucune certitude...

— Aucune ; seulement, comme il n'a point reparu depuis les derniers jours de la Commune, ça permet d'espérer qu'il n'est plus de ce monde...

— Vous rappelez-vous à peu près l'époque où vous l'avez vu pour la dernière fois ?

— Parfaitement. — C'était le 25 mai...

— Date exacte ?

— Tout ce qu'il y a de plus exact, et j'ai de bonnes raisons pour en être sûr... — il est venu ici réquisitionner cinquante litres de vin pour le poste de la mairie du onzième... — j'ai encore dans ma caisse le bon de réquisition... — je le garde comme souvenir de cette jolie époque...

(*A suivre*). XAVIER DE MONTEPIN.